



Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, par sa délibération du 28/06/2024, numéro 15.4., a approuvé

- **le projet de lotissement lequel prévoit de lotir la parcelle n°2571/5795, section A de Kehlen, place occupée, d'une contenance de 11,96 ares, située au lieu-dit « Rue du Kiem », en trois lots, à savoir la parcelle A d'une contenance de 4,42 ares, la parcelle B d'une contenance de 3,32 ares et la parcelle C d'une contenance de 4,22 ares, pour y construire 3 maisons en bande, conformément au plan présenté par la société TREND HOUSE S.à.r.l. de Bereldange pour le compte de M. Forc Alexandre en date du 29/05/2024.**

Le texte de cette décision avec les pièces à l'appui est à la disposition du public à la maison communale à Kehlen où il peut en être pris connaissance et pris copie sans déplacement, ainsi que sur le site internet communal dans la rubrique « Médiathèque ».



Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

Séance publique du 28 juin 2024

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 21 juin 2024

Présents : MM. Eischen Félix, bourgmestre ; Bissen Marc et Kockelmann Romain, échevins ;
M. Breden Guy, Mmes Frantzen Maryse, Koch Natacha, MM. Kohnen Guy, Krecké Patrick, Mme Meyer-Deitz Claudine, M. Molitor Max et Mme Noesen-Heintz Nathalie, conseillers ;
M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusé : M. Bonifas Larry, Mme Binck-Geschwind Cheryl, conseillers

Point de l'ordre du jour: **15.4.**

Objet: **Lotissement d'un terrain dans la rue du Kiem à Kehlen**

Le Conseil Communal,

Vu le projet de lotissement établi par la société TREND HOUSE S.à.r.l. de Bereldange pour le compte de M. Forc Alexandre en date du 29/05/2024 ;

Considérant que ledit projet de lotissement a pour objet de lotir la parcelle n°2571/5795, section A de Kehlen, place occupée, d'une contenance de 11,96 ares, située au lieu-dit « Rue du Kiem », en trois lots, à savoir la parcelle A d'une contenance de 4,42 ares, la parcelle B d'une contenance de 3,32 ares et la parcelle C d'une contenance de 4,22 ares, pour y construire 3 maisons en bande;

Vu les règlements grand-ducaux du 08/03/2017 relatifs à l'aménagement communal et au développement urbain ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 1, portant adoption du projet d'aménagement général (PAG) de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 42C/012/2019, et par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable en date du 17/01/2020, respectivement du 14/12/2020, référence 80985/CL-mb ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 2, portant approbation du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 18558/42C, PAG 42/012/2019 ;

Revu sa délibération du 03/02/2022, numéro 16, portant approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen (Réf.18558/PA1/42C) ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Approuve établi par la société TREND HOUSE S.à.r.l. de Bereldange pour le compte de M. Forc Alexandre en date du 29/05/2024 qui a pour objet de lotir la parcelle n°2571/5795, section A de Kehlen, place occupée, d'une contenance de 11,96 ares, située au lieu-dit « Rue du Kiem », en trois lots, à savoir la parcelle A d'une contenance de 4,42 ares, la parcelle B d'une contenance de 3,32 ares et la parcelle C d'une contenance de 4,22 ares, pour y construire 3 maisons en bande.

Charge le collège échevinal de procéder à la publication de la présente décision conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux, définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,
(Suivent les signatures,)
Pour extrait conforme,
Kehlen, le 28 juin 2024

Le président,
Felix Fischer

Le secrétaire,
Marco Haas





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

EXTRAIT CADASTRAL

Date d'émission : 8 janvier 2024

Responsable : Micael DA CUNHA

Commune : **KEHLEN**

Lieudit : Rue du Kiem

Section : **A de KEHLEN**

Revenu bâti : **275**

No cadastral : **2571 / 5795**

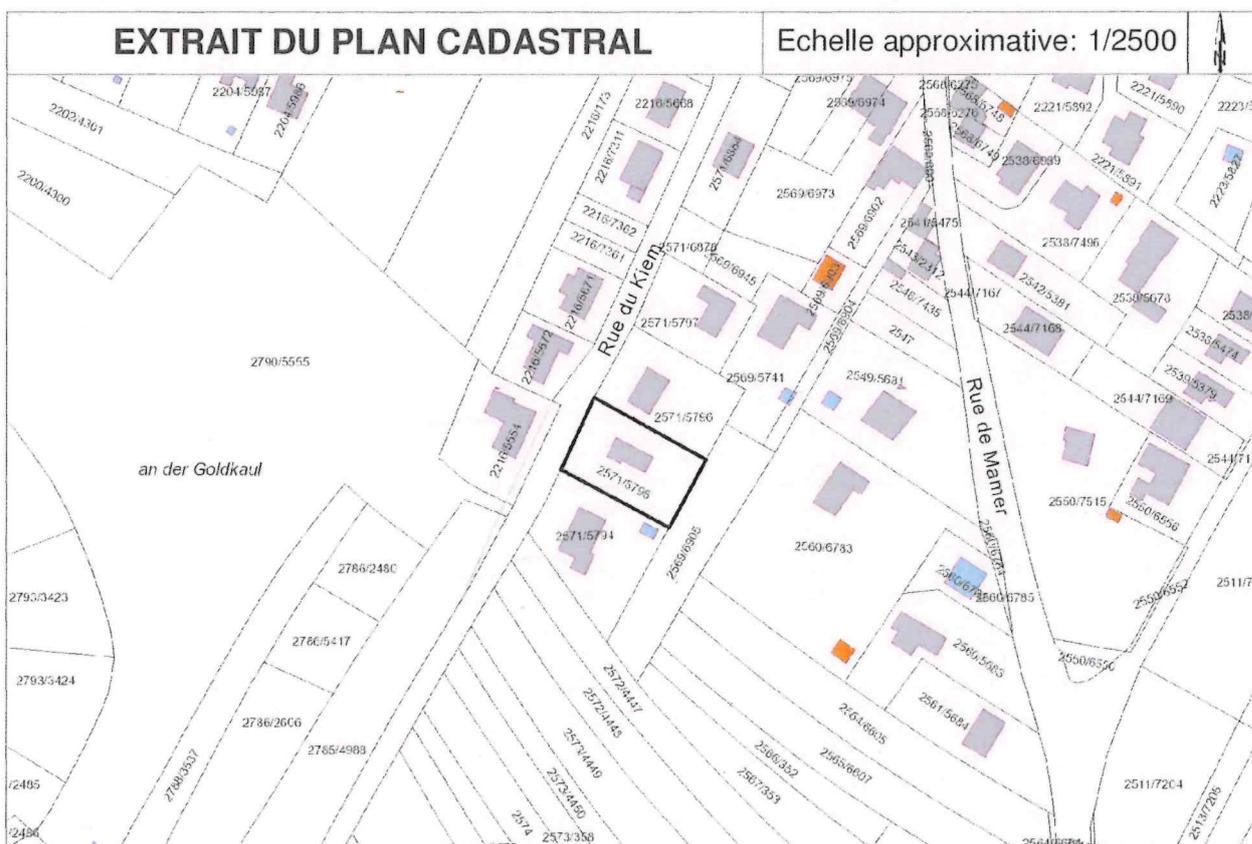
Mesurage(s) : **615**

Contenance : **11a96ca**

Adresse : 25, Rue du Kiem / L-8281 Kehlen

	Nature	Occupation(s)	R non-bâti	R bâti	Contenance
1	place (occupée)	bâtiment à habitation	8.37	275	11a96ca

Propriétaire	Quote-part	Usufruitier	Quote-part
Forc, Roland Alexandre [8281 Kehlen]			



[Handwritten signatures in blue ink]

**Appartient à notre décision
du 28 juin 2024, numéro 15.4**

Le conseil communal,